

VILLE DE VETHEUIL  
Délibération 2025-07

LE VENDREDI QUATRE AVRIL DEUX MIL VINGT CINQ A DIX-NEUF HEURES TRENTE LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI A LA MAIRIE DE VETHEUIL EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

**PRESENTS :** Mme Dominique HERPIN-POULENAT, Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO. M. Thierry DUBOIS, M. Laurent DUGAS, Mme Flore GAMBIER, Mme Roxane FOSSE, M. David LE GLANIC, Mme Dominique BARBIER-CINTRAT, Mme Christine GIBAUD.

**SECRETARE :** Mme Isabelle LEPICIER-CAPUTO

date de séance : 04/04/2025

date d'affichage du conseil: 27/03/2025

nombre de conseillers :

en exercice : 14

présents : 9

votants : 13

quorum : 8

**PROCURATIONS :**

M. Philippe BEUGNON donne procuration à Mme Dominique HERPIN-POULENAT

Monsieur Didier DUFOURMANTEL donne procuration à Monsieur Thierry DUBOIS

Monsieur Olivier ROUCHE donne procuration à M. Laurent DUGAS

M. Thierry GARDIE donne procuration à Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

**ABSENT**

M. Romuald SEITE

**DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA RESTAURATION DES PORTAILS DE L'EGLISE**

Mme Le Maire explique que le portail Ouest de l'église présente des dégradations dues à l'âge et que sa restauration est nécessaire. Pour ce faire, trois entreprises ont été consultées, seule l'entreprise Treccani a répondu positivement et s'est déplacée sur site pour évaluer les travaux à effectuer. Un devis de 14 372,00 € HT soit 17 420,40 € TTC a été remis en mairie.

Devant la nécessité d'entreprendre ces travaux, il est proposé aux conseillers d'accepter ce devis et de solliciter des subventions auprès du Conseil départemental du Val d'Oise, de la DRAC Île-de-France et du Conseil régional.

Ces travaux feront l'objet d'une demande autorisation préalable déposée auprès des services de la DRAC.

Le conseil à l'unanimité accepte ce devis, sollicite les subventions auprès du Conseil départemental du Val d'Oise, de la DRAC Île-de-France et du Conseil régional et dit que les crédits seront inscrits au budget 2025.

Le Maire  
Dominique HERPIN-POULENAT

La secrétaire de séance  
Isabelle LEPICIER-CAPUTO

Envoyé le 08/04/2025  
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le 08/04/2025  
Publié le :  
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.



REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2025

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 08/04/2025

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-095-219506516-20250404-202\_07-DE